

Pour tous les critères d'évaluation, le terme « tableau » fait référence au tableau 1 de l'énoncé de travail.

L'entrepreneur doit montrer qu'il a une compréhension approfondie et une grande expérience dans le domaine des eaux usées et des boues/biosolides et qu'il est en mesure de produire des résultats techniquement valides.

Élément	Description	Satisfaisant	Non satisfaisant
M-1	<p>Le soumissionnaire doit fournir une documentation prouvant qu'il est ou sera accrédité ISO 17025 à la date limite de soumission.</p> <p>Cette norme contient les exigences à l'effet que les laboratoires de test et d'étalonnage doivent prouver qu'ils ont un système de gestion, sont techniquement compétents et sont en mesure de produire des résultats techniquement valides pertinents pour les objectifs à atteindre. Cette norme ne précise pas de paramètres chimiques.</p>		
M-2	<p>Les méthodes d'analyse validées de l'entrepreneur doivent être basées sur la méthode 1694 de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, intitulée « Pharmaceuticals and Personal Care Products in Water, Soil, Sediment, and Biosolids by HPLC/MS/MS » (https://www.epa.gov/sites/production/files/2015-10/documents/method_1694_2007.pdf).</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer que toute modification maison apportée à cette méthode (1) n'a aucun effet négatif sur sa précision ou son exactitude, (2) améliore la précision et/ou l'exactitude de la méthode.</p>		
M-3	<p>Le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il est actuellement accrédité par la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) pour l'analyse dans l'eau et les solides des composés en gris du tableau 1.</p>		
M-4	<p>Le soumissionnaire doit fournir des méthodes d'analyse pleinement validées pour tous les composés du tableau 1, dans des eaux usées et des boues/biosolides. Les méthodes d'analyse d'eau non potable, d'eaux de l'environnement, dans des</p>		

	<p>sédiments ou dans toute autre matrice, ne sont pas considérées équivalentes à celles pour les influents d'eaux usées municipales, les effluents, les boues et les biosolides. Ces méthodes doivent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • types et volumes des contenants à échantillon, méthode de conservation, durée de conservation, conditions de stockage; • procédures de préparation, d'extraction et de nettoyage; • spécifications de l'équipement; • critères d'identification positive¹; • références de dosage; • procédure pour le dosage²; • description de la limite de déclaration utilisée³; • description du système d'AQ/CQ; • critères d'AQ/CQ (niveaux des blancs et gamme des taux de récupération acceptables). <p>¹Les critères d'identification positive doivent comprendre a) identification de l'étalon interne de remplacement pour chaque composé parent, b) masses exactes nécessaires à la détection d'au moins 10k RP pour toute l'analyse chromatographique, c) la fenêtre des temps de rétention entre le composé parent et l'étalon interne de remplacement, d) le rapport entre les signaux intégrés pour les masses du composé parent et du composé de remplacement, e) la fenêtre permise entre les temps de rétention du composé spécifique dans l'échantillon et le composé authentique dans l'étalon.</p> <p>²Des techniques de dilution isotopique/correction pour le taux de récupération doivent être utilisées pour le dosage de tous les analytes du tableau 1.</p> <p>³La limite de déclaration doit être déterminée en utilisant une approche EDL/EQL pour tous les analytes du tableau 1, tel que décrit dans l'énoncé des travaux.</p>		
M-5	Le soumissionnaire doit obtenir les limites de déclaration requises pour tous les composés et dans toutes les matrices du tableau 1.		
M-6	Les composés de remplacement du tableau 1 doivent		

	tous être utilisés pour les méthodes d'analyse du soumissionnaire. L'utilisation d'autres composés de remplacement pourrait accroître la qualité de la méthode, mais elle ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation.		
M-7	Le soumissionnaire doit fournir une procédure détaillée et la preuve de sa réussite pour le traitement de déconjugaison des échantillons d'eaux usées et de boues/biosolides.		
M-8	Le soumissionnaire doit confirmer le niveau d'AQ/CQ requis : 10 % ou plus de chaque lot analysé doivent être des blancs, des échantillons dopés et des répliqués.		

Critères techniques cotés

Élément	Description	Méthode d'attribution du score	Points disponibles
R-1	<p>Le soumissionnaire devrait prouver qu'il a de l'expérience en analyse d'ultra-traces de PPSP dans des échantillons d'influent brut d'eaux usées municipales et d'effluent traité, acquise au cours des 5 dernières années.</p> <p>Les analyses réalisées avant la validation de la méthode ne seront pas considérées comme de l'expérience.</p>	<p>Le soumissionnaire devrait fournir un résumé du nombre d'échantillons d'eaux usées analysés pour chaque composé. Ce résumé devrait inclure le nom du client, la période du projet et les nombres d'échantillons, si disponibles.</p> <p>Les soumissionnaires qui ont analysés 12 échantillons ou plus de chaque composé recevront 1 point par composé.</p>	178
R-2	<p>Le soumissionnaire devrait montrer qu'il a de l'expérience en analyse d'ultra-traces de PPSP dans des échantillons de boues et de biosolides bruts municipaux traités, acquise au cours des 5 dernières années.</p> <p>Les analyses réalisées avant la validation de la méthode ne seront pas considérées comme de l'expérience.</p>	<p>Le soumissionnaire devrait fournir un résumé du nombre d'échantillons analysés pour chaque composé. Ce résumé devrait inclure le nom du client, la période du projet et les nombres d'échantillons, si disponibles.</p> <p>Les soumissionnaires qui ont analysés 6 échantillons ou plus de chaque composé recevront 1 point par composé.</p>	178
R-3	<p>Le soumissionnaire devrait montrer qu'il a de l'expérience et des compétences, reflétées par les limites de déclaration obtenues avec ses méthodes validées soumises en M4.</p>	<p>Les soumissionnaires rapportant des limites de déclaration inférieures aux valeurs obligatoires recevront 1 point par composé, jusqu'à un maximum de 94 points.</p>	94
TOTAL DES POINTS DISPONIBLES			450

Base de la sélection – total combiné le plus élevé du mérite technique (70 %) et du prix proposé (30 %)